Image not found or type unknown

Dois je me denoncé ou attendre?

Par **gage**, le **04/12/2011** à **16:38**

Bonjour, Bonsoir,
j'ai commis un délit en 2006 j'ai voulu faire un passeport avec mon identité pour une personne mais avec la photo de la personne en question j'ai etais reperer par l'agent de la mairie qui m'a dit que ce n'était pas la même photo donc je suis parti...
En 2010 j'ai voulu renouvelé ma carte d'identité j'ai reçu un courrier de la préfecture de police me disant qu'une personne a voulu faire un passeport avec mon identité or que c'était moi j'ai eu peur de ma bêtise et j'ai également reçu une convocation de la police qui eux m'ont montrer les faits de 2006 la photo en question et mes empreintes j'ai eu tellemen peur que j'ai dis que je ne connaissai pas cette personne j'ai donc porté plainte cela fait 2 ans que j'attend la suite de l'affaire car je n'ai toujours pas de carte d'identité j'ai appeller le commissariat qui disent être debordé que le dossier n'avait toujours pas était traiter... Que dois je faire? Me dénoncer ou attendre? J'ai consulter un avocat gratuit qui m'a conseiller de me denoncer que c'était mieux... Dites moi ce que je dois faire svp aidez moi

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés